

**Préavis No 17/2021**  
**de la Municipalité au Conseil communal**

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 430'000.- TTC au maximum, pour réaliser des adaptations dans le cadre des travaux prévus par le Canton pour l'entretien et l'amélioration de la route de Brent sur le réseau routier cantonal RC 737 B-P, entre les route de la Combe et des Colondalles, en vue de créer un cheminement piétonnier entre Chailly et Fontanivent, de mettre en conformité deux arrêts de bus et de renouveler l'éclairage public

**Date et lieu proposés pour la  
séance de commission :**

le lundi 7 juin 2021 à 19 h 00

à l'Aula de l'Établissement primaire et secondaire de Montreux-Est,  
Rue de la Gare 33, à Montreux

## Table des matières

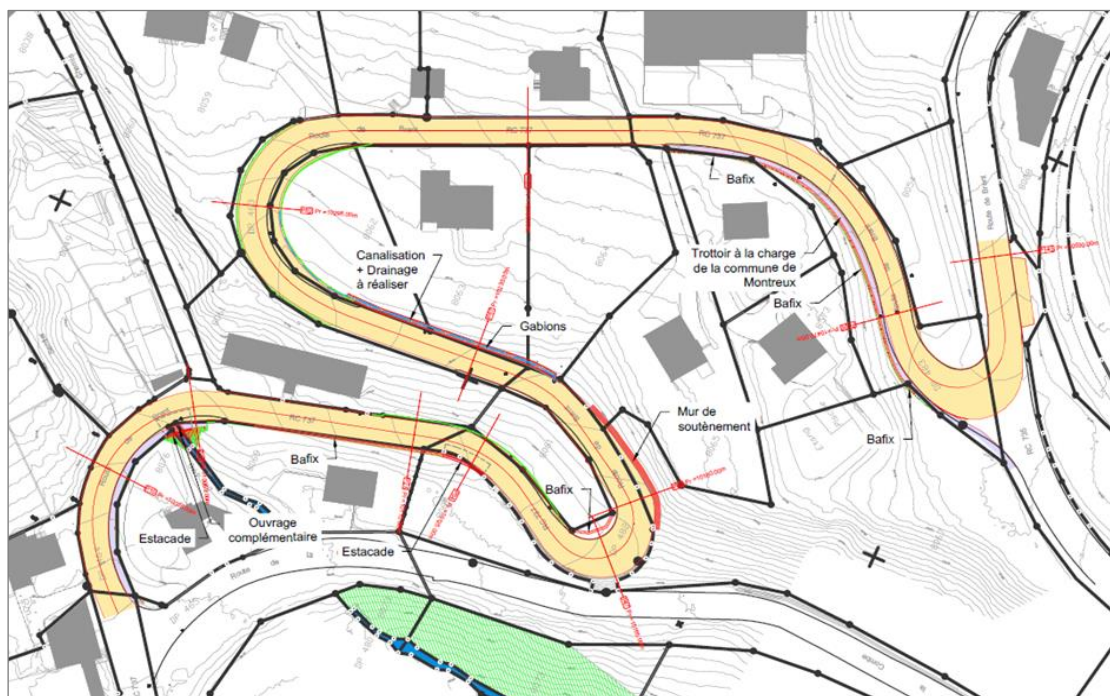
1	Objet du préavis .....	2
2	Projet cantonal (DGMR).....	2
3	Projet communal .....	3
3.1	Chemins piétons envisagés.....	3
3.2	L'éclairage public.....	6
3.3	Mise en conformité de deux arrêts de bus .....	6
3.4	Conduite du projet .....	7
3.5	L'entretien des infrastructures .....	7
3.6	Emprises et droits .....	7
4	Description des travaux .....	8
4.1	Phasage et planification des travaux .....	8
4.2	Transports publics.....	8
5	Enquête publique.....	9
6	Coûts de réalisation .....	9
7	Conséquences financières.....	10
7.1	Financement.....	10
7.2	Participation/Subvention .....	10
8	Développement durable .....	10
8.1	Social .....	10
8.2	Economique.....	11
8.3	Environnemental .....	11
9	Position de la Municipalité.....	11
10	Conclusions.....	12

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

## 1 Objet du préavis

La direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) prévoit des travaux lourds d'entretien des ouvrages d'art, avec une amélioration de la géométrie de la route de Brent, ainsi que la rénovation des enrobés bitumineux, sur le tronçon routier RC 737 – route de Brent – situé entre les carrefours avec la route de la Combe et la route de Fontanivent.

Dans le cadre de cette intervention, il est prévu d'effectuer des travaux communaux en coordination avec ceux effectués par le Canton, dans le but de réaliser à moyen terme un cheminement piétonnier entre Chailly et la route de Fontanivent. Sur ce même tronçon, il est nécessaire de renouveler les infrastructures souterraines pour l'éclairage public et de mettre en conformité deux arrêts de bus.



## 2 Projet cantonal (DGMR)

La géométrie de la première épingle en montant doit être adaptée, afin d'améliorer les conditions de croisement des véhicules lourds ou tout au moins minimiser la zone de conflit potentielle. Le mur amont de l'épingle doit être totalement reconstruit, ce dernier présentant des déformations pouvant altérer sa pérennité. L'élargissement et la confortation des bords de route sont prévus avec la récolte des eaux de ruissellement.

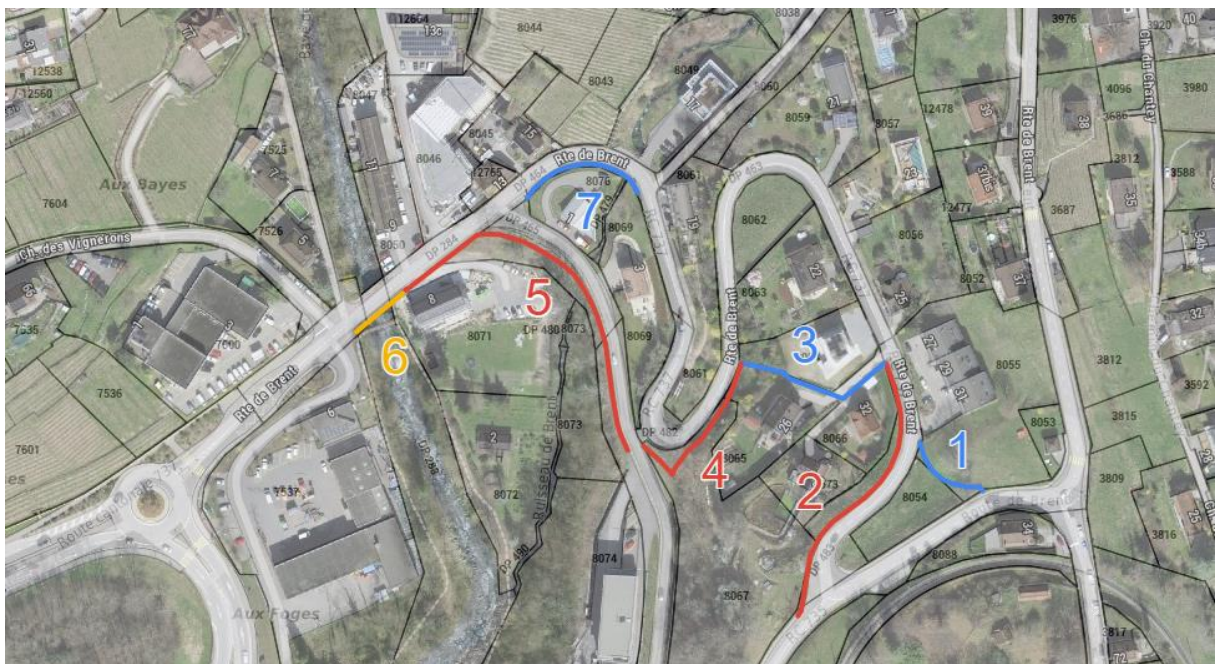
La problématique du bruit routier sur ce tronçon sera traitée par la pose d'un revêtement phono-absorbant, afin de respecter l'Ordonnance fédérale du 15 décembre 1986 sur la protection du bruit. A noter que le revêtement qui sera mis en place doit assurer une résistance suffisante en lien avec les caractéristiques de ce tronçon en pente comportant des épingles, ce qui engendre des sollicitations importantes. Ainsi, il est prévu de poser une couche de finition phono-absorbante la plus adéquate possible afin de réduire les nuisances sonores, tout en tenant compte des cisaillements générés par les poids lourds en virage, conformément aux objectifs fixés par l'étude du bruit.

### 3 Projet communal

#### 3.1 Cheminements piétonniers envisagés

Le projet de liaison piétonne prévoit :

- 1) l'amélioration du cheminement sur la parcelle No 8055 et l'inscription d'une servitude de passage public pour piétons ;
- 2) la construction d'un nouveau trottoir à l'amont des parcelles Nos 8067, 8573 et 8066, afin de relier le trottoir des Colondalles et la servitude de passage sur les parcelles Nos 8064 et 8065, travaux réalisés dans le cadre du projet de la DGMR et financés par le présent préavis, voir ci-dessous ;
- 3) le réaménagement du tracé de la servitude de passage sur les parcelles Nos 8064 et 8065 ;
- 4) la création d'un nouveau cheminement sur les parcelles Nos 8065 et 8067, en bordure de la route de Brent. Ce cheminement sera prolongé dans le talus qui surplombe la route de la Combe afin de relier les deux tronçons, l'aménagement du cheminement sera préparé au droit du nouveau mur réalisé par la DGMR et financé par le présent préavis, voir ci-dessous. Le secteur du cheminement hors du mur sera réalisé ultérieurement ;
- 5) la construction d'un nouveau trottoir le long de la route de la Combe et de la route de Brent, jusqu'au pont sur la Baye de Clarens ;
- 6) la démolition de l'ancienne passerelle piétonne sur le Baye de Clarens, dont l'état de dégradation est très avancé, et sa reconstruction en parallèle au tablier du pont routier ;
- 7) l'amélioration du trottoir sur ce tronçon et, surtout, sa prolongation au-dessus du ruisseau de Brent afin d'offrir une traversée plus directe et un peu plus sécurisée en direction du chemin du Pilon, voir ci-dessous.



Les cheminements piétonniers envisagés permettront d'offrir une solution entre Fontanivent et Chailly, d'améliorer la liaison entre le chemin du Pilon et Chailly et enfin, de créer un trottoir sur la partie supérieure de la route de Brent pour permettre aux piétons de se diriger en direction de la route des Colondalles. Le plan de situation – annexe 1 – montre les différents itinéraires concernés. Il est important de souligner que la configuration des lieux et les normes en vigueur ne permettent pas d'envisager des itinéraires piétonniers répondant à tous les besoins avec une sécurité absolue. En effet, certaines traversées de route ne peuvent pas être dotées d'un passage piétons (route de Brent), alors que pour la route de la Combe, des passages piétons seront étudiés dans le cadre de la finalisation de ces itinéraires.

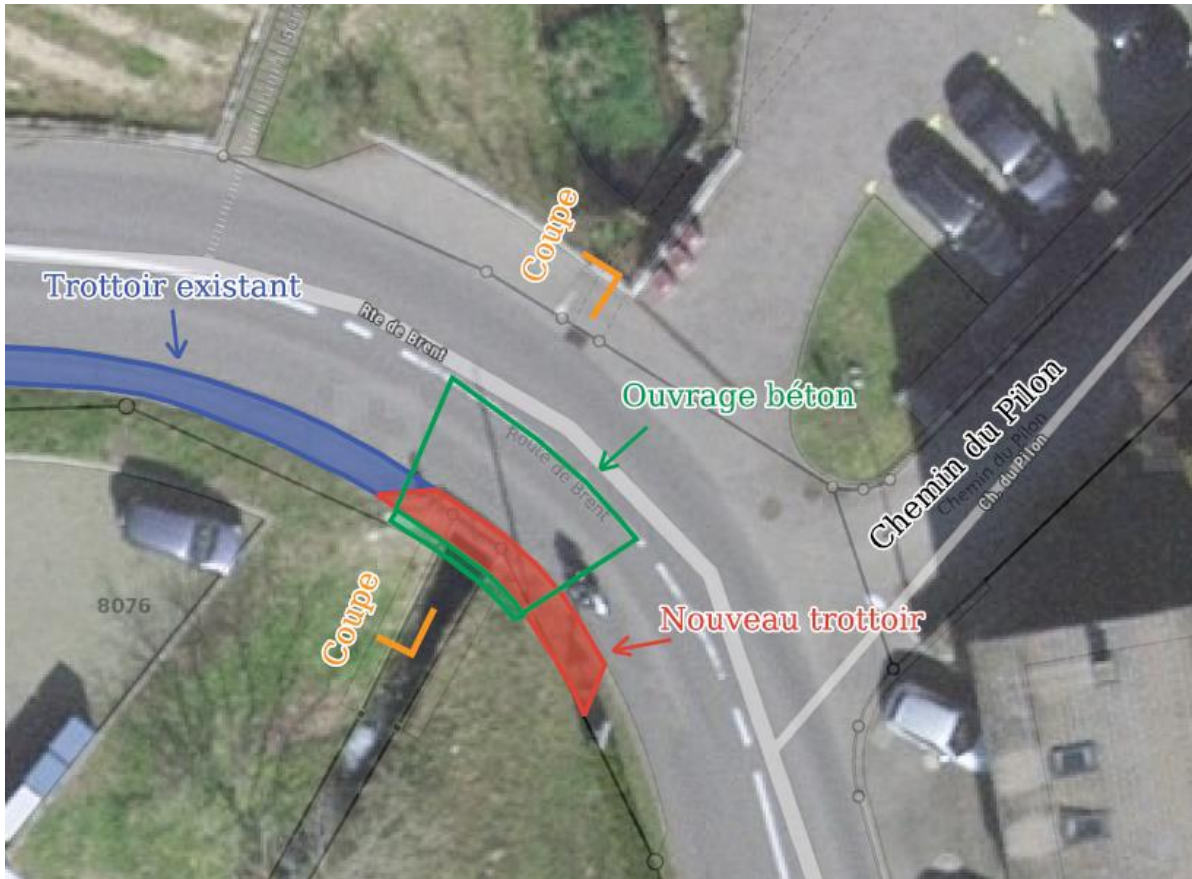
La Municipalité souhaite ainsi répondre aux différentes demandes de citoyens que ses services techniques reçoivent régulièrement depuis un certain nombre d'années.

A noter que les passages piétons ne sont plus autorisés par le Canton sur une route cantonale hors traversée.

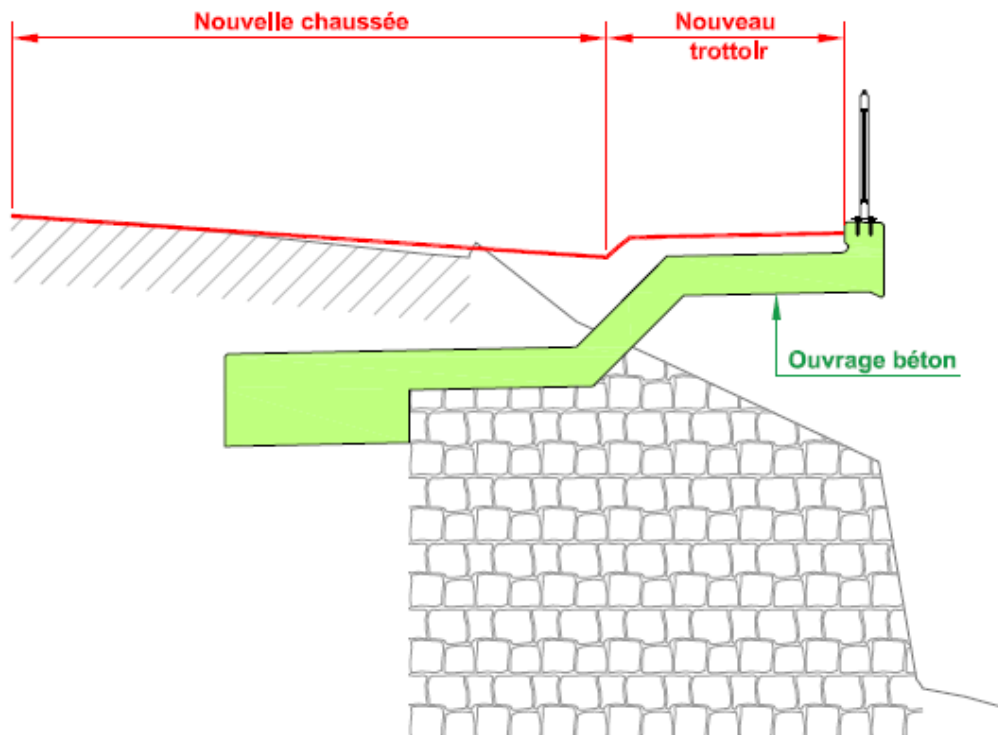
Afin d'améliorer la sécurité sur la partie supérieure de la route des Colondalles, une réduction de la vitesse de 80 km/h à 60 km/h sera étudiée ultérieurement, ceci dans le cadre de l'étude du bruit actuellement en cours de finalisation. Malgré cette éventuelle réduction de vitesse, des passages piétons ne seraient pas envisageables.

Les interventions communales, en lien avec les cheminements piétonniers, prévues dans le cadre du présent préavis et à réaliser en coordination avec les travaux planifiés par la DGMR, concernent uniquement trois des points mentionnés ci-dessus, à savoir :

- 4) Dans le cadre de la reconstruction du mur de soutènement, il est prévu de créer une surface plane à l'amont de l'ouvrage, afin de réserver une surface compatible à l'aménagement d'un cheminement piétonnier.
- 2) Le trottoir de la route des Colondalles s'arrête au droit du carrefour avec la route de Brent. Il est prévu d'aménager un nouveau trottoir dans le prolongement de l'existant, afin de relier le cheminement piétonnier faisant l'objet de la servitude de passage public sur les parcelles Nos 8064, 8065 et 8066, permettant ainsi d'assurer la continuité de l'itinéraire jusqu'à la route de la Combe.
- 7) Un trottoir, dont une partie sera réalisée en estacade au-dessus du ruisseau de Brent, sera prolongé, afin d'offrir aux piétons de meilleures conditions pour la traversée de la route. A noter qu'actuellement la traversée depuis la fin du trottoir existant n'offre pas suffisamment de visibilité aux usagers, ce qui rend cet endroit très dangereux pour les piétons. Cette situation a déjà généré plusieurs plaintes d'habitants du quartier.



**Coupe**  
1:50



### **3.2 L'éclairage public**

L'éclairage public de ce tronçon de route qui fait partie du réseau routier cantonal est de la compétence de la Commune de Montreux.

En aval, le chemin du Pilon et le secteur de la route de Brent, qui se poursuit en direction de la jonction autoroutière de Chailly-Montreux, sont équipés de lampadaires. C'est également le cas en amont du périmètre des travaux de la DGMR, dans le secteur des deux arrêts de bus de la Combe sur la ligne 208.

Actuellement, l'infrastructure routière du périmètre des travaux de la DGMR n'est pas équipée d'un tube de protection de câble, permettant le tirage de l'alimentation des candélabres d'éclairage public.

Il est proposé à votre Autorité de profiter des travaux d'entretien importants qui vont être réalisés par la DGMR pour coordonner avec ce service l'extension du parc d'éclairage public à cet endroit. Ainsi, le niveau de sécurité routière et le confort des usagers pourront être améliorés.

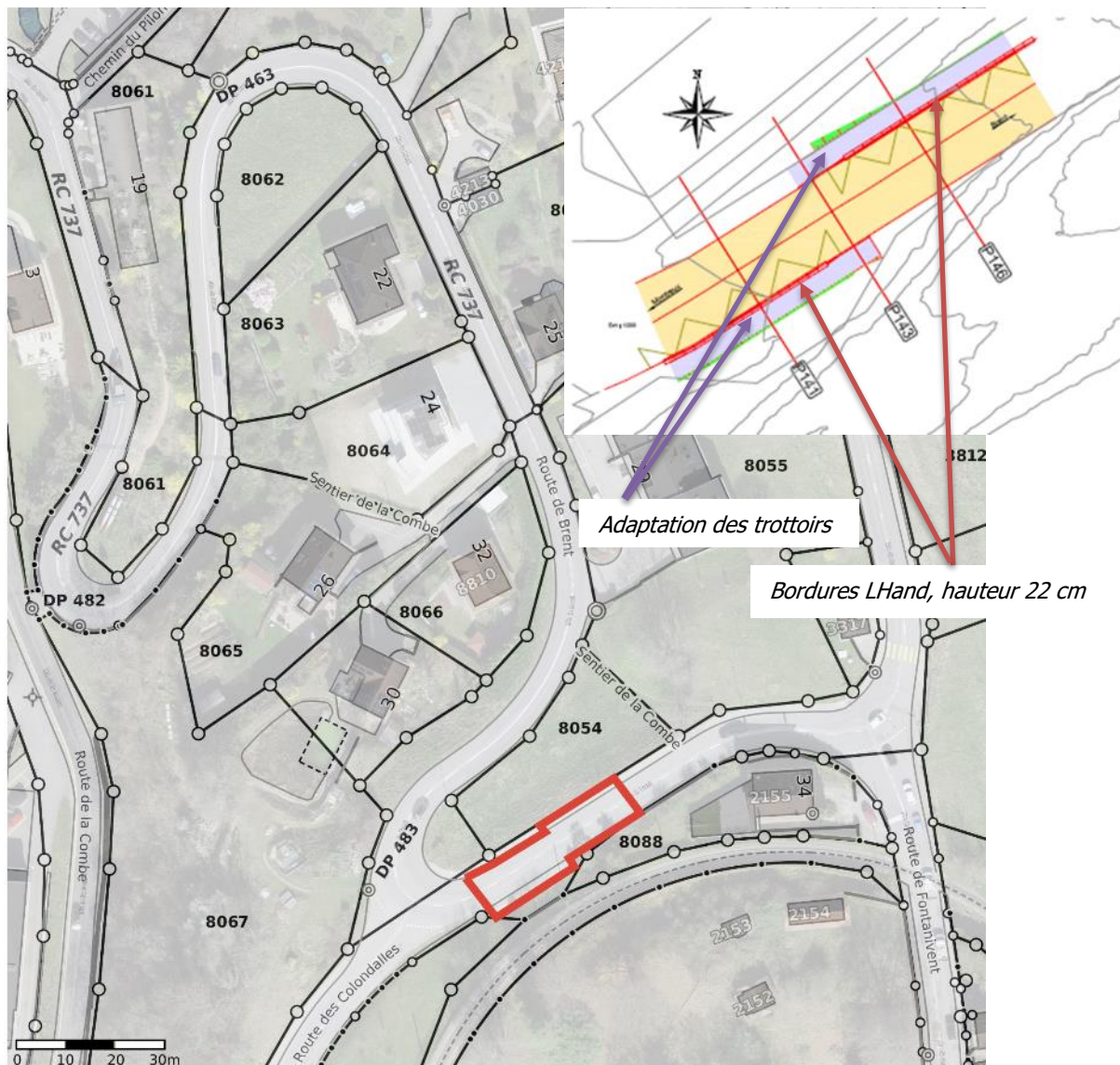
Le parc d'éclairage public sera muni de 13 nouveaux ensembles lumineux dotés de mâts droits et de luminaires identiques à ceux qui équipent déjà la route de Brent en aval et en amont du périmètre dont il est question ici. Ainsi une unité d'aspect dans le choix des équipements a été recherchée pour conserver un style esthétique unique sur l'entier de la route de Brent.

Une étude photométrique du projet d'éclairage a été effectuée pour garantir un confort visuel des usagers sur la chaussée. L'installation sera dotée d'un éclairage intelligent par gradation du flux lumineux durant les périodes creuses.

### **3.3 Mise en conformité de deux arrêts de bus**

Les deux arrêts de bus « Combe » situés sur la route de Brent, à l'extrémité de la route des Colondalles, seront adaptés afin de répondre à la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand). Une bordure de 22 cm de hauteur doit être mise en place au droit de chaque arrêt, ce qui implique d'adapter le niveau du trottoir sur toute sa largeur et sur la longueur concernée, soit environ 20 m. Un marquage sur chaussée est prévu afin de matérialiser ces deux emplacements, qui ne sont pas visibles aujourd'hui. Il n'est pas prévu de mettre en place des abribus.

A noter que l'avenir de la ligne 208, qui dessert l'arrêt de bus « Combe », fait l'objet de discussions. Selon les renseignements pris auprès des VMCV, cette ligne est pour le moment maintenue et reste très importante pour les élèves qui se rendent au gymnase de Burier depuis la gare de Fontanivent. Des décisions quant à l'avenir de cette ligne devraient être prises d'ici à la fin de l'été 2021 ; il est proposé de maintenir pour l'heure ces adaptations dans le cadre du présent préavis, mais d'attendre la confirmation du maintien de cet arrêt avant d'effectuer les travaux, intervention qui pourrait donc être exécutée en fin de chantier, soit au début 2022.



### 3.4 Conduite du projet

Un bureau d'ingénieurs a été mandaté par la DGMR pour l'élaboration du projet et le suivi des travaux. Le service des travaux publics assurera le suivi local des travaux qui concernent la Commune de Montreux, avec notamment la vérification des mesures de déviation du trafic, ceci en collaboration avec l'Association Sécurité Riviera (ASR).

La gestion contractuelle et financière des travaux sera assurée par la DGMR, conformément à la convention financière signée entre la Commune de Montreux et l'Etat de Vaud.

### 3.5 L'entretien des infrastructures

Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation de tous les gestionnaires d'infrastructures présentes dans le domaine public. Il résulte de cette coordination que seul l'éclairage public doit faire l'objet d'une intervention dans le cadre de ce chantier.

### 3.6 Emprises et droits

Quelques emprises sur parcelles privées sont nécessaires afin d'améliorer la géométrie de la route. Ces surfaces ont fait l'objet d'une procédure d'expropriation, par la mise à l'enquête qui s'est déroulée en 2019. Le Canton a géré l'ensemble de ces emprises avec les propriétaires.



## **4 Description des travaux**

### **4.1 Phasage et planification des travaux**

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases, de la manière suivante :

- ouvrages et trottoirs ;
- préparation à la réfection de la chaussée ;
- pose des enrobés bitumineux.

Ces travaux nécessiteront la fermeture complète de la route à toute circulation, y compris les piétons. A noter que les piétons sont très rares à s'aventurer sur ce tronçon de route dépourvu de trottoir.

Les accès aux propriétés privées seront maintenus en tout temps, d'un côté ou de l'autre de l'intervention, en fonction de l'avancement des travaux. Le trafic principal sera dévié par la route de la Combe.

Le chantier débutera en août 2021, pour une durée d'environ 7 mois.

### **4.2 Transports publics**

Les bus VMCV ne seront que peu impactés lors des travaux. Ils empruntent la route de Brent uniquement dans la partie supérieure et les arrêts devront temporairement être déplacés lors de leur mise en conformité.

## 5 Enquête publique

Le projet a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique pour les aménagements prévus, ainsi que pour l'expropriation, selon les articles 3, 13 et 14 de la loi sur les routes (LRou).

Elle s'est déroulée du 25 octobre au 25 novembre 2019 et a été entièrement gérée par le Canton.

Cette dernière a donné lieu à deux oppositions en lien avec les emprises sur les parcelles privées ; elles ont été directement levées par le Canton.

## 6 Coûts de réalisation

Les prestations d'ingénieurs pour l'élaboration du projet, la direction générale du chantier et le suivi des travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres, conforme aux règles sur les marchés publics.

Le coût des travaux de génie civil est déterminé sur la base de soumissions rentrées, selon la procédure ouverte des marchés publics.

Une convention entre la Commune de Montreux et l'Etat de Vaud règle la répartition des coûts entre les intervenants, selon le tableau ci-après.

	<b>Total</b>	<b>DGMR</b>	<b>Comme de Montreux</b>
Ingénieurs ouvrages d'arts	116'802.00	107'995.30	8'806.70
Murs ancrés en épingle	458'340.00	458'340.00	0.00
Clôture sur mur épingle et cheminement	11'200.00	5'600.00	5'600.00
Mur en gabions	62'224.00	62'224.00	0.00
Estacade	53'951.00	53'951.00	0.00
Estacade sur ruisseau de Brent	46'850.00	0.00	46'850.00
Trottoir	76'900.00	0.00	76'900.00
Arrêt de bus LHand	46'311.00	0.00	46'311.00
Entretien routier	465'268.00	465'268.00	0.00
Eclairage public	100'000.00	0.00	100'000.00
Collecte eaux claires	59'470.00	59'470.00	0.00
<b>Total TTC brut</b>	<b>1'497'316.00</b>	<b>1'212'848.30</b>	<b>284'467.70</b>
<b>Divers et imprévus 10%</b>	<b>149'731.60</b>	<b>121'284.83</b>	<b>28'446.77</b>
<b>Montant total TTC</b>	<b>1'647'047.60</b>	<b>1'334'133.13</b>	<b>312'914.47</b>
<b>Arrondi à</b>	<b>1'648'000.00</b>	<b>1'335'000.00</b>	<b>313'000.00</b>

Il sera encore nécessaire d'ajouter le coût de la partie électrique pour l'éclairage public, qui se monte à CHF 80'000.00, ainsi qu'une marge supplémentaire sur les montants annoncés.

Récapitulation des coûts à charge de la Commune :

<b>Génie civil – Estacade sur ruisseau de Brent, trottoir et mise en conformité des arrêts de bus</b>	<b>185'000.00</b>
Estacade sur ruisseau de Brent	46'850.00
Trottoir	76'900.00
Arrêt de bus LHand	46'311.00
Marge	14'939.00
<b>Eclairage public (partie génie civil)</b>	<b>100'000.00</b>
<b>Eclairage public (partie électricité)</b>	<b>80'000.00</b>
<b>Clôture</b>	<b>6'000.00</b>
Clôture (selon devis canton)	5'600.00
Marge	400.00
<b>Marquage et signalisation</b>	<b>8'000.00</b>
<b>Honoraires ingénieurs</b>	<b>9'500.00</b>
Honoraires ingénieurs (selon devis canton)	8'806.70
Marge	693.30
<b>Divers et imprévus (env. 10%)</b>	<b>41'500.00</b>
Total (TTC)	<b>430'000.00</b>

## 7 Conséquences financières

### 7.1 Financement

Au 31 mars 2021, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 12 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 95 millions.

Le financement pourrait être assuré partiellement par la trésorerie et pour le solde par l'emprunt.

Il est proposé d'amortir la dépense sur une période de 30 ans par le débit du compte No 431.3311.

### 7.2 Participation/Subvention

S'agissant de cheminements piétonniers, de mise en conformité d'arrêts de bus et des infrastructures d'éclairage public, aucune subvention ou participation n'est octroyée.

## 8 Développement durable

### 8.1 Social

La mise en place d'un itinéraire piétonnier entre Chailly et Fontanivent permettra d'offrir une alternative sécurisée pour les déplacements à pied.

## **8.2 Economique**

La coordination des interventions avec les travaux prévus par le Canton, afin d'anticiper la mise en place d'un itinéraire piétonnier entre Chailly et Fontanivent, permet de faire des économies et de diminuer la gêne sur le domaine public.

## **8.3 Environnemental**

La réalisation d'un itinéraire piétonnier sécurisé entre Chailly et Fontanivent fait partie des mesures incitatives permettant de promouvoir la mobilité douce.

## **9 Position de la Municipalité**

La Municipalité souhaite développer les itinéraires piétonniers sécurisés avec la mise en place d'un plan de mobilité douce, actuellement à l'étude. Dans ce cadre, la création d'une liaison piétonne entre Chailly et Fontanivent s'inscrit dans les itinéraires prioritaires à développer. La Municipalité souhaite saisir l'opportunité offerte par les travaux prévus par le Canton pour réaliser les premiers aménagements en coordination, afin de réduire la gêne sur le domaine public et diminuer les coûts.

## 10 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 17/2021 de la Municipalité du 7 mai 2021 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 430'000.- TTC au maximum, pour réaliser des adaptations dans le cadre des travaux prévus par le Canton pour l'entretien et l'amélioration de la route de Brent, sur le réseau routier cantonal RC 737 B-P, entre les route de la Combe et des Colondalles, en vue de créer un cheminement piétonnier entre Chailly et Fontanivent, de mettre en conformité deux arrêts de bus et de renouveler l'éclairage public
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'adaptation dans le cadre des interventions prévues par le Canton pour l'entretien et l'amélioration de la route de Brent, sur le réseau routier cantonal RC 737 B-P, entre les routes de la Combe et des Colondalles, en vue de créer un cheminement piétonnier entre Chailly et Fontanivent, de mettre en conformité deux arrêts de bus et de renouveler l'éclairage public ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 430'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 7 mai 2021

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire a.i.

L. Wehrli

L.S.

F. Grec

Annexe : plan de situation

Délégation municipale : M. Christian Neukomm, Conseiller municipal



- Liaison piétonne Fontanivent - Chailly
- Liaison piétonne Brent - Chailly
- Liaison piétonne avec la route des Colondalles

Echelle : 1:1'000  
Coordonnées : 2'558'613 / 1'144'980  
Date d'impression : 04.05.2021

**LEGENDE**

- ▬▬ Intervention communale prévue en coordination avec le canton
- ↔ Traversée sans passage pour piétons
- ▬▬ Passage pour piétons existant
- ▬▬ Passage pour piétons à envisager

© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap - Informations dépourvues de loi publique